



- 1 • Editorial
- 2 • Point Infos Stenay
- 3 • Point Infos Stenay
- 4 • Centre socio-culturel
- 5 • Au cours du mois
 - Association Sportive Stenay-Mouzay
 - Du côté de l'Office de Tourisme
 - Activités de la L.P.O.
 - Au Musée de la Bière
- 6 • Etat-civil
 - Kermesse
 - Repas St Valentin
 - Cercle Philatélique de Stenay
 - Purge du réseau d'eau
 - Cinéma
- 7 • Urgences
- 8 • A votre service

Les travaux des services administratifs aux publics de la mairie ont débuté. Cela modifie la qualité de l'accueil pour les deux prochains mois, mais permettront une amélioration substantielle des services qui vous sont apportés : accessibilité, confidentialité, regroupement des fonctions. Le personnel municipal fait le maximum pour atténuer ces perturbations, pendant que les salariés du chantier d'insertion Stenay Environnement produisent une réalisation de qualité.

Le permis de construire de la future salle multi activités (cinéma, spectacles vivants, conférences diverses) sera déposé au mois de février. A la délivrance de celui-ci, les travaux dureront plus d'une année et devraient se terminer à la fin 2013. Un dossier emblématique d'une ville tournée vers la satisfaction des besoins de culture d'éducation, de loisirs pour tous, jeunes et moins jeunes, alliant proximité, qualité et modernité. Un service nouveau et au service de tout la zone d'attractivité de Stenay.

La fin du mois de février verra la réunion du conseil municipal consacrée au vote du budget. Les programmes définitifs d'investissement ne sont pas arrêtés au moment où ce texte est rédigé. Le budget d'investissement sera très conséquent, car il intègre non seulement le début des travaux de la salle multi activités, mais aussi le report de l'aménagement de la traversée de Cervisy. Cependant, un certain nombre de travaux paraissent indispensables : la sécurisation des abords de l'école maternelle, mais aussi de la Cité Scolaire et aussi de la rue Basse des Remparts, à proximité de la ruelle Charlotte, utilisée par les enfants de l'école Albert Toussaint.

Ces investissements coûteux sont rendus nécessaires en partie par l'irresponsabilité de certains qui confondent circulation et pilotage, stationnement et manque de respect élémentaire pour la sécurité des personnes.

Le devenir du site de l'ancien supermarché avenue de Verdun a été évoqué le mardi 24 janvier dernier en Assemblée Générale de la Codecom ; celle-ci souhaite se constituer une réserve foncière en proximité immédiate du centre ville pour y développer des projets futurs, qui ne sont pas arrêtés définitivement à ce jour et qui devront faire l'objet de décisions dans les mois et années à venir.

Parmi les volontés exprimées dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes, la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, dossier éminemment complexe, car encadré par un cahier des charges précis, pour lequel il sera nécessaire, selon moi, d'entreprendre – avec l'appui de l'agence Régionale de Santé – une réflexion collective et un diagnostic le plus ajusté des besoins actuels et futurs du territoire, et entreprendre une politique partenariale de recherche de potentiels nouveaux médecins et professionnels de santé.

Si vous me permettez une comparaison médicale : le traitement doit être adapté au diagnostic. Si ce travail préalable est fait, je suis certain que nous saurons collectivement rédiger l'ordonnance.

Stéphane PERRIN.

P O I N T I N F O S S T E N A Y .

LA SALLE SE DOTE D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT.

La mise à disposition des bâtiments municipaux, qu'elle soit gratuite ou payante, s'accompagne toujours d'un règlement fixant notamment les règles liées à son utilisation ou les conditions de sa délivrance. Un aspect des choses parfois un peu oublié des différents utilisateurs.

La mise à disposition d'une salle est une location, même si celle-ci est de courte durée. Comme toute location immobilière, le propriétaire s'entoure d'un certain nombre de restrictions d'usage ou de conditions d'utilisation de son bien.

Si en matière de restrictions, celles-ci sont généralement vues en amont, lors de la demande de la salle, le pétitionnaire devant indiquer la nature de l'occupation, les conditions d'utilisation sont bien souvent plus générales et trouvent à s'appliquer à tous les utilisateurs et à tous les types de manifestation.

Attention toutefois à ne pas se méprendre. Si certaines dispositions sont communes à toutes les salles, d'autres sont spécifiques à la salle considérée, du fait notamment de son environnement. Il appartient donc à chaque utilisateur de bien prendre connaissance du règlement attaché à la salle pour connaître les prescriptions générales et particulières de l'équipement mis à sa disposition. C'est pour cela que la Ville de Stenay, joint à la demande de salle, le règlement attaché et que la demande vaut lecture et acceptation du règlement. C'est particulièrement le cas pour la salle des fêtes, dont le règlement a été récemment dépeussieré pour être mis à jour.

› ZOOM SUR L'ENVIRONNEMENT.

La prise en compte environnementale a été intégrée dans le nouveau règlement d'utilisation de la salle des fêtes, à l'article 12. Ainsi les utilisateurs de la salle doivent dorénavant trier leurs déchets, suivant le tri mis en place sur Stenay et les apporter aux points de collecte présents dans la ville.

Comme malheureusement nous savons que certains ne respecteront pas ce règlement, nous avons d'ores et déjà prévu de réaliser des contrôles, qui pourront être suivis de sanctions.

Cette mise à jour a été rendue nécessaire pour différentes raisons. La première tient compte des utilisations précédentes qui ont permis de dégager une règle d'utilisation (voir encadré « zoom sur »).

La seconde est due à la réorganisation des services municipaux, dans un cadre budgétaire contraint, qui limite le recours à des contrats pour assurer l'entretien de salles. C'est ainsi que la jouissance de la salle doit se faire en bon père de famille (art. 13, alinéa 1), suivant la formule consacrée. Cette disposition n'est pas nouvelle dans le règlement d'utilisation de la salle, mais il est toujours utile de la rappeler car c'est la pierre angulaire de toute location, qu'elle que soit la forme de celle-ci (pour une définition plus précise voir encadré).

› LA JOUISSANCE EN BON PÈRE DE FAMILLE.

Formule souvent utilisée, mais toujours pleinement comprise, « la jouissance en bon père de famille » d'écoule des articles 1728 du Code civil et 7-b) de la loi du 6 juillet 1989. Concrètement, il s'agit d'utiliser la salle louée mais sans en abuser, c'est-à-dire en respectant le voisinage et la destination des lieux. A ce titre, il est expressément prévu que les droits des tiers restent entiers (art. 13, alinéa 1).

La mise à disposition de la salle par la mairie n'est donc pas un blanc seing donné aux utilisateurs. C'est pourquoi, le maire a toujours la possibilité de mettre fin, à tout moment, à l'utilisation de la salle des fêtes (art. 15), sans que cela ne donne droit une indemnisation des pétitionnaires. La sanction peut donc être très lourde, car si la ville n'indemnise pas le locataire, il n'en est rien pour l'organisateur de la manifestation, qui lui devra très vraisemblablement rembourser les participants sans avoir fait les recettes attendues. Prudence et respect des règles sont donc bien le maître mot dans le respect d'un règlement, afin d'éviter toute déconvenue.

SITE INTERNET.

Pour rappel, les associations de Stenay et du canton ont la possibilité de participer à la mise en place du contenu du site web www.stenay.fr notamment pour présenter leurs activités respectives et poster leurs agendas de manifestations. Pour se

faire, rien de plus simple, il suffit de se connecter à cette adresse, www.stenay.fr/fr/associations, et de créer un compte via l'onglet « Contribution ».

P O I N T I N F O S S T E N A Y .

ARBRES AU BOULODROME.

L'Office National des Forêts (O.N.F.) a rendu un diagnostic concernant la dangerosité de sept Peupliers Trembles situés au fond du boulo-drome sur un secteur utilisé par les camping-cars (arbres ayant atteint leur maturité depuis fort longtemps avec risque de chutes de branches lors des forts coups de vent).

La Commission Environnement s'est rendue sur place, le mer-

credi 11 janvier dernier, pour décider de la suite à donner. Elle a, à l'unanimité, **formulé un avis favorable à l'abattage des sept arbres** et à la replantation immédiate d'autres arbres à proximité. Ces travaux d'urgence vont être entrepris le plus rapidement possible.

CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2011.

Le Concours des illuminations de Noël organisé par la commune s'est déroulé du 19 décembre au 2 janvier.

Quinze personnes y ont participé et le jury, composé de membres de la commission environnement (Mesdames Demussy et Gondoin, Messieurs Brasseur, Culot-Poncé, Léger, Prudhomme et Collet) s'est déplacé le 22 décembre entre 17h00 et 18h30 pour départager les candidats en tenant compte des critères suivants : l'éclairage, l'originalité et l'esthétique des illuminations.

Le classement du concours est le suivant :

Dans la catégorie jardin :

- 1^{er} prix : Mme JULLION Josette (100 €),
- 2^{ème} prix : Mme BOSCHI Danielle (70 €),
- 3^{ème} prix : Mme SANDROLINI Agnès (60 €),
- 4^{ème} prix : M. KAUFMANN Jean-Marie (50 €),
- 5^{ème} prix : M. WATRIN Jean (45 €).

Dans la catégorie façade et balcon :

- 1^{er} prix M. JEAN Fabien (100 €)
- 2^{ème} prix : M. DAVENNE Patrice (70€)
- 3^{ème} prix : Mme CHRISTOPHE Arlette (60€)
- 4^{ème} prix : La Bibliothèque pour tous (50€)
- 5^{ème} prix : Mme GABRIELLE Ghislaine (45€)

La remise des prix a eu lieu en Mairie le vendredi 6 janvier 2012 lors de la cérémonie des vœux.

Tous les lauréats sont récompensés et les prix attribués sous forme de bons d'achat sont acceptés dans les commerces locaux.

Monsieur le Maire se joint aux membres de la commission environnement pour remercier et féliciter toutes les personnes qui ont participé avec les Services Techniques de la commune à la décoration de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année.

› B R È V E S .

- Les Établissements Français du Sang remercient tous les donateurs de sang qui ont contribué au succès de la campagne 2011. Pas moins de 125 personnes ont donné leur sang, lors de la dernière collecte soit une augmentation de 27 % par rapport à 2010.
- L'application du Code rural entraîne des modifications des frais de fourrière animalière intercommunale (F.A.I.). Ainsi, en application de l'article L211-26, la restitution des animaux ne peut se faire qu'après identification de l'animal. Cette identification est facturée au propriétaire conformément aux dispositions de l'article précité. Pour la F.A.I. de Verdun les frais sont de 46 €.TTC. Par ailleurs, le forfait des frais de fourrière est fixé à 85 €.TTC pour un animal. Plus de renseignements sur le site de la Ville de Stenay, rubrique Actualités : www.stenay.fr/fr/actualites.
- Par arrêté n°2011-2658 du 27 décembre 2011, le magasin Bricomarché de Stenay est autorisé à installer et à utiliser un système de vidéo-surveillance intérieur et extérieur.
- La commission d'appel d'offres de la Ville de Stenay a retenu le cabinet Dumay, de Sedan, pour la mise en oeuvre de la révision de son plan local d'urbanisme.

ATTENTION : PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES.

À compter de janvier et jusqu'au mois de mars, il n'est plus possible de se faire délivrer de passeport biométrique en raison des travaux de réaménagement des services administratifs de l'Hôtel de Ville pour des raisons évidentes de sécurité et de confort.



CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAYS DE STENAY

LA MAISON DU PARC.

Pour tout renseignement, contacter la Maison du Parc au 03 29 80 39 08
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

ALSH
Agréé
DDCSPP

ALSH - VACANCES de Février

pour les enfants de 3-11 ans
du 13 au 24 Février 2012

Thème : **BOUM** (semaine 1) et **ARNAVAL** (semaine 2)
(1 sortie par semaine)

Tarifs : entre 10 € et 20 € par semaine selon le Quotient Familial
+ bons vacances

Condition : être adhérent

Horaires de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Forfait hebdomadaire (journées ou demi-journées)
Inscription à l'avance, places limitées...



ALSH - Escap-Ados 2012 - VACANCES de Février

pour les adolescents de 12 à 18 ans

Toutes les informations nécessaires sur : www.stenay.centres-sociaux.fr

Diffusion programme papier début Février

De nombreuses sorties, des activités créatives et sportives planifiées par la Commission Jeunesse



La BOUTIQUE SOLIDAIRE : de la Maison du Parc

Ouverture : Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Lieu : Centre Socioculturel du Canton de Stenay



Le P'TIT MONDE : pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents

Mercredi de 13h30 à 17h30 et Vendredi de 14h30 à 17h00

Lieu : ancienne cantine scolaire Résidence Vauban



GYM DOUCE

Lundi de 17h30 à 19h00 au Centre Socioculturel (la Maison du Parc)



NOUVEAU : CREATION de Meubles en Carton

Jeudi à partir de 14h00 au Centre Socioculturel (la Maison du Parc)



Foyer des Jeunes du Canton de Stenay

01 Résidence Vauban – 55 700 Stenay

Mardi et Jeudi de 16h00 à 20h00

Mercredi de 15h00 à 20h00

Vendredi et Samedi de 15h00 à 21h00

Lieu fermé début Février

Uniquement
14 à 18 ans



COURS INFORMATIQUE

Niveau : débutant

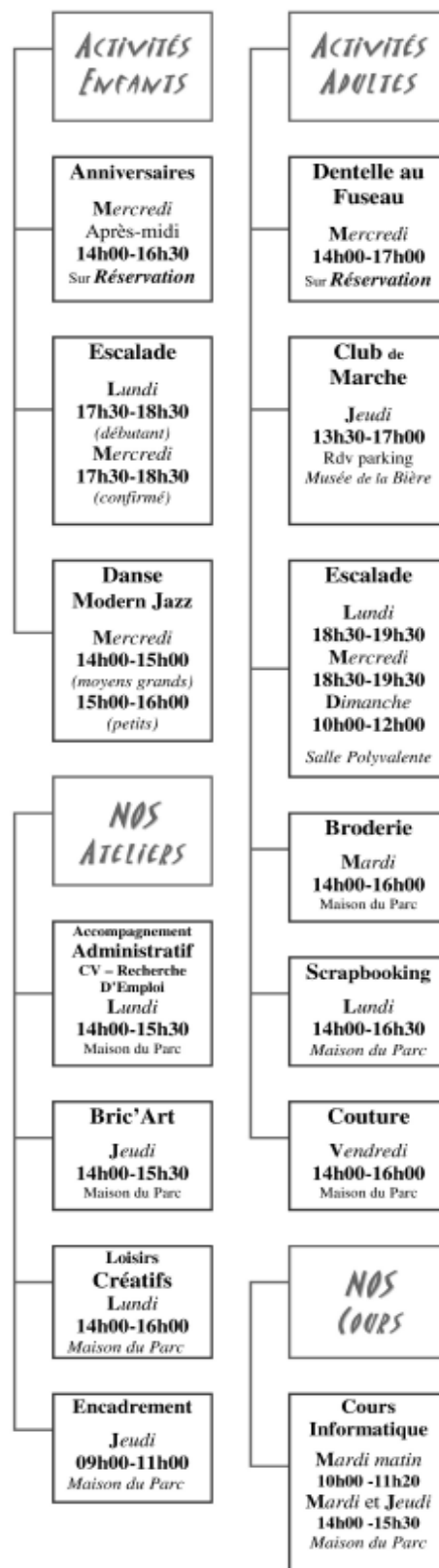
les Mardis et Jeudis de 14h00 à 15h30, les Mardis matin de 10h00 à 11h20

Formation BAFA – Session Base (au Centre Socioculturel de Montmédy)

du 18 au 25 Février 2012

Avoir 17 ans (avoir un goût pour l'animation) – Coût 395 € pour 8 jours

Renseignements auprès du secrétariat : 03 29 80 39 08 de 9h à 12h et 13h30 à 17h



— AU COURS DU MOIS —

• **Office de Tourisme** : 5, place Raymond Poincaré - Tél. : 03 29 80 64 22 – Fax : 03 29 80 62 59 – Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (otsistenay@wanadoo.fr).

• **Chaque dimanche et jour férié (hors sorties spéciales)**, sortie ornithologique avec la L.P.O de 09h00 à 12h00. Rendez-vous au pont des Poteaux, à 1 kilomètre de Mouzay direction Dun-sur-Meuse (06 83 29 25 47).

• **Chaque premier samedi du mois** : marche de 10 km avec les Robinsons, ouverte à tous. Rendez-vous à 13h30 devant la salle des fêtes de Baâlon. (03 29 80 65 23).

• **Le 04 – STENAY** : Samedi du conte pour petites oreilles au Musée de la Bière.

• **Le 05 – STENAY** : Journée Lorraine à la Pierreuse.

• **Le 05 – MOUZAY** : Sortie découverte pour la *Journée mondiale des zones humides* (L.P.O.).

• **Le 11 – STENAY** : Loto à la Maison Familiale Rurale (M.F.R.).

• **Le 11 – MOUZAY** : Repas de la Saint-Valentin à la salle des fêtes (Les Robinsons).

• **Le 25 – STENAY** : Loto à la salle des fêtes (Amicale des donateurs de sang).

• **Le 27 – STENAY** : Don du sang à la salle des fêtes.

• **Le 18 mars – STENAY** : Kermesse à la salle des fêtes (Paroisse Sainte-Bénédicte de la Croix).

— ASSOCIATION SPORTIVE STENAY – MOUZAY. —

LES MATCHES DE FEVRIER.

• **Dimanche 12 :**

Finale départementale Futsal Séniors de 13h30 à 17h45 à la salle polyvalente.

— DU CÔTÉ DE L'OFFICE DE TOURISME. —

L'Office de Tourisme du Pays de Stenay a profité du mois de janvier, dont la fréquentation touristique est la plus basse de l'année, pour limiter ses horaires d'ouverture et profiter de ce précieux temps pour avancer dans ses actions internes dont :

• **La refonte du site internet :**

Création d'un nouveau site interactif directement relié à la base de données régionale du comité régional du tourisme avec qui l'O.T.S.I. travaille depuis deux ans. On y trouvera une belle promotion des prestataires touristiques du canton (hôtellerie, restauration, port et aire camping-cars, sites et musées, producteurs du terroir), les activités touristiques (randonnées, balades commentées, pêche, chasse, patrimoine à voir dans notre canton), les idées de séjours (pour les groupes et individuels, visites guidées...), les animations, la boutique, et un espace adhérent.

• **La démarche qualité de l'O.T.S.I. engagée en 2010 :**

Cela consiste à clarifier l'organisation générale des offices de tourisme de France en établissant une série de procédures sur les engagements envers la collectivité, les engagements

internes de l'O.T.S.I. (sa politique, son personnel, ses qualités de services, son plan d'action avec évaluation), sa promotion, ses engagements envers les réseaux institutionnels du tourisme, ses engagements envers les socioprofessionnels, ses engagements envers ses visiteurs, sa boutique et l'organisation d'évènements.

Un audit « blanc » est prévu en avril - mai.

• **Le plan de ville et le guide touristique du canton.**

• **Et enfin, la préparation et la participation à des salons** tels que le « Salon Vakanz » à Luxembourg s'étant déroulé du 20 au 22 janvier en partenariat avec le Musée de la Bière. L'O.T.S.I. participera aussi et toujours en partenariat avec le Musée de la bière au « Salon des Vacances » à Bruxelles du 02 au 06 de ce mois, « Bleu Vert Soleil » à Liège du 09 au 12 et « Tendance Nature » à Reims du 16 au 18 mars. Pour ce mois, l'Office de Tourisme du Pays de Stenay sera **ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

— ACTIVITÉS DE LA L.P.O. —

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Meuse organise la *Journée mondiale des zones humides*, le **dimanche 05 de 09h00 à 12h00**. Le rendez-vous est fixé sur le pont des Poteaux (enjambant le canal) à un kilomètre après la sortie de Mouzay en direction de Dun-Sur-Meuse. Au programme : la

vallée de la Meuse programme Natura 2000 et découverte des sablières Matériaux Concassés Ardennais (M.C.A.) à Sassey-Sur-Meuse. Renseignements complémentaires auprès de Dominique Landragin par téléphone au 03 29 80 62 04 ou au 06 83 29 25 47.

— AU MUSÉE DE LA BIÈRE. —

Le Musée de la Bière est fermé **durant ce mois. Réouverture prévue le jeudi 1^{er} mars**. Il reste accessible durant cette période

de pour les groupes à partir de quinze personnes et sur réservation au 03 29 80 68 78.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

Emma LORANG
Charli LEHURAUX
Nolann GAUTHIEZ
Enzo GLASSET

DÉCÈS :

Monique COURTOIS Veuve DABETIC
Pierre COLIN
Marcel PIERRET

KERMESSE

La kermesse annuelle de la Paroisse Sainte-Bénédict de la Croix du Pays de Stenay aura lieu **le dimanche 18 mars à partir de 14h00 à la salle des fêtes.**

Elle est organisée par des paroissiens dans le but de subvenir à l'entretien, au fonctionnement et aux frais divers des salles de catéchis-

me et également à l'entretien du presbytère. De nombreux stands seront proposés : loterie, enveloppes surprises, jeux pour petits et grands, bazar, buvette et les traditionnelles gaufres pour se restaurer. Entrée gratuite.

REPAS SAINT-VALENTIN

A l'occasion de la fête des amoureux, l'association Les Robinsons organise un repas Saint-Valentin **le samedi 11 à partir de 20h00 à la salle des fêtes de Mouzay.**

Au menu : assiette terroir jolie coccinelle ou cassolette de la mer au piment d'Espelette sur son lit de poireau ; charmante cuisse de volaille au Muscadet et sa pomme de terre Amandine gratinée au parmesan ; duo de fromages affinés sur salade croquante au vinaigre de noix, royal cho-

colat et croquant praliné. Le tarif du repas est fixé à 25 € (menu enfant à 10 €), boissons non comprises. Soirée animée par l'orchestre des p'tits sucres. Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Les réservations se font jusqu'au jeudi 09 par téléphone auprès d'Annette Gossart au 03 29 80 60 63 ou auprès de Christine Lataste au 03 29 80 35 34.

CERCLE PHILATÉLIQUE DE STENAY

Le Cercle Philatélique de Stenay présente son programme pour l'année 2012. La réunion mensuelle des adhérents aura lieu **chaque premier lundi du mois à 20h30 au foyer Martinot.** Les rencontres mensuelles pour les jeunes philatélistes (de 7 à 17 ans) auront lieu à la salle de réunion du foyer Martinot, 1er étage, de 10h00 à 12h00 selon le calendrier suivant :

- Le samedi 04 de ce mois.
- Le samedi 10 mars.
- Le samedi 28 avril.
- Le samedi 12 mai.
- Le samedi 09 juin.
- Le samedi 30 juin.

Enfin, deux événements majeurs sont d'ores et déjà programmés :

- Les 11 et 12 mai : Premiers jours des timbres « Oiseaux » pour le centième anniversaire de la L.P.O. au Musée de la Bière.
- Courant juillet : Fête de la philatélie au Dieulet.

ATTENTION : PURGE DU RÉSEAU D'EAU.

La prochaine purge du réseau d'eau potable aura lieu le : **lundi 13 février.**

L'eau risque d'être troublée à la suite de ces opérations. Les consommateurs sont invités à prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout désagrément.

CINEMA LUX
DE MONTMÉDY
<http://cinema-montmedy.com>

**LES TRIBULATIONS D'UNE
CAISSIERE**
(comédie) - Jeudi 2 (21h00), vendredi 3 (21h00), samedi 4 (21h00), dimanche 5 (14h30), mardi 7 (21h00)

POULET AUX PRUNES
(drame - VO sous-titrée)
Samedi 4 (15h00),
dimanche 5 (17h30 et 20h00),
lundi 6 (20h00).

UNE VIE MEILLEURE
(drame)
Jeudi 9 (21h00), vendredi 10 (21h00),
samedi 11 (21h00), dimanche 12 (14h30), mardi 14 (21h00).

CARNAGE
(comédie dramatique - VO sous-titrée)
- Samedi 11 (17h00), dimanche 12 (17h30 et 20h00), lundi 13 (20h00).

HAPPY NEW YEAR
(comédie, romance)
Jeudi 16 (21h00), vendredi 17 (21h00),
samedi 18 (21h00), mardi 21 (21h00).

HAPPY FEET 2
(animation, comédie, famille)
Vendredi 17 (14h30), samedi 18 (15h00), dimanche 19 (14h30).

ON THE ICE
(drame, thriller - VO sous-titrée)
Dimanche 19 (17h30 et 20h00),
lundi 20 (20h00).

LA DÉLICATESSE
(comédie, romance)
Jeudi 23 (21h00), vendredi 24 (21h00),
samedi 25 (21h00), dimanche 26 (14h30), mardi 28 (21h00).

LE HAVRE
(drame - VO sous-titrée)
Samedi 25 (15h00), dimanche 26 (17h30 et 20h00), lundi 27 (20h00).

SERVICE MÉDICAL DE GARDE :

Nuits - jours fériés – week-ends (du samedi midi au lundi 8h00),

En cas d'urgence, appelez le N° unique

0 820 33 20 20

SI URGENCE VITALE, APPELER LE 15

MÉDECINS

Dr DIDOT 03 29 80 36 40
Dr OLIVIER 03 29 80 32 00
Dr THINUS 03 29 80 33 22

AMBULANCES

Sté BECHAMP-LOLLIER
55700 STENAY
Tél. : 03 29 84 55 57

Ambulances CHEVANCE
55700 INOR
Tél. : 03 29 80 27 27

Ambulances DELSAUT
55700 BEAUCLAIR
Tél. : 03 29 80 68 06

TAXIS DU NORD MEUSIEN
13, rue de la Petite Fontaine
55700 LANEUVILLE S/Meuse
Tél. : 03 29 80 41 44

INFIRMIÈRES

Mesdames CLAUDEL,
DI MARCO et SERVAIS
Rés. Vauban – 55700 STENAY
Tél. : 03 29 80 48 47

Madame PRADARIES
28, Rue du Gal de Gaulle 55700 STENAY
Tél. : 03 29 80 40 32

DENTISTES

Franck AUTIER
9, place Jean Ancel - STENAY
Tél. : 03 29 80 32 48

Jacques POINDRON
6, rue Docteur Sauce - STENAY
Tél. : 03 29 80 35 90

DIÉTÉTICIENNE

France DIHARS
5, rue du Petit Lavoir
HALLE-SOUS-LES CÔTES
Tél. : 06 73 51 75 36 / 09 52 79 26 06

KINÉS

Jean-Marc BASTIN
Résidence Vauban - STENAY
Tél. : 03 29 80 49 49

Stéphanie PRUDHOMME
et Eloïse CHEVALIER
4, rue Général de Gaulle - STENAY
Tél. : 03 29 86 31 42

PODOLOGUE

Christophe HERMENT
10, Résidence Vauban
55700 - STENAY
Tél. : 03 29 80 45 73

ORTHOPHONISTES

Clotilde CAILLET-GIPEAUX
31, place de la République
55700 – STENAY
Tél. : 03 29 80 48 77

Martine EVRARD
10, Résidence Vauban
55700 – STENAY
Tél. : 03 29 80 38 18

VÉTÉRINAIRES

MM D. CORRA, D. EVERAERT,
F. EVRARD et L. SARLET

Vétérinaires associés
2 bis, rue Ouvrage de Villy
55700-STENAY
Tél. : 03 29 80 62 19

PHARMACIENS

GARDES DE FEVRIER

• Les 04 et 05

Pharmacie des Arcades
(STENAY)

• Les 11 et 12

Pharmacie du Val Dunois
(DUN-SUR-MEUSE)

• Les 18 et 19

Pharmacie de la Place
(MONTMEDY)

• Les 25 et 26

Pharmacie BOUCHÉ
(DAMVILLERS)

Pharmacie des Arcades fermée
du 11 à 12h00 au 19 inclus.

Pharmacie LAURENT fermée
du 18 à 12h00 au 26 inclus.

→ **SOUS RÉSERVE CHANGEMENTS POSSIBLES
AU COURS DU MOIS.**

**ATTENTION : EN SEMAINE, LE RÉPONDEUR DE VOTRE PHARMACIEN DONNE
LA PHARMACIE DE GARDE OU COMPOSEZ LE 3237.**

ou www.3237.fr

Pharmacie du Val Dunois
17, Rue de l'Hôtel de Ville
55110 DUN-SUR-MEUSE
Tél : 03 29 80 90 36

Pharmacie des Arcades
16, Place Raymond Poincaré
55700 STENAY
Tél : 03 29 80 30 28

Pharmacie LAURENT
Place de la République
55700 STENAY
Tél : 03 29 80 30 70

Pharmacie de la Place
9, Rue Mabilille
55600 MONTMEDY
Tél. : 03 29 80 11 34

Pharmacie MARC
15, Rue Mabilille
55600 MONTMEDY
Tél. : 03 29 80 10 38

Pharmacie BOUCHÉ
35, Rue Carnot
55150 DAMVILLERS
Tél. : 03 29 85 60 29



• **MAISON DES SERVICES**
 Résidence Vauban - 55700 STENAY
 Tél. : 03 29 80 26 81 - Fax : 03 29 80 26 82

Lundi : de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 17h. Mardi : de 8h à 12h. et de 13h30 à 16h.30
 Mercredi : de 9h. à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Jeudi : de 8h. à 12h00 et de 13h30 à 16h.30
 Vendredi : de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 17h.
 Email : maisondesservices@stenay.com

SOCIAL – RETRAITE – LOGEMENT

- **A.D.A.P.A.H.** (03 29 79 05 84) : Les lundi, mardi et mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 08h00 à 09h30 et de 13h30 à 17h00.
- **A.D.M.R.** : Le lundi matin de 8h00 à 12h00.
- **A.M.I.E.** : Le lundi de 08h45 à 12h00, le jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00.
- **A.M.I.E. : Accueil gens du voyage** : Le mardi 14 de 13h30 à 16h30. Sur rendez-vous au 03 29 86 56 23.
- **AMIVIE** : Plus de permanences.
- **C.A.U.E.** : Le jeudi 09 (sur rendez-vous à la Maison des services, 03 29 80 26 81).
- **CENTR'AID** (soins aux toxicomanes) : Le jeudi 02 de 13h30 à 16h30 et le jeudi 16 de 14h00 à 17h00 (sur rendez-vous).
- **C.R.A.M. (service retraite)** : Téléphoner au 3960.
- **C.R.A.M. (service social)** : Le mardi de 13h30 à 16h30.

- **CROIX BLEUE** : Permanence d'accueil et d'écoute sur la prévention de l'alcoolisme, le jeudi 16 de 14h00 à 16h00.
- **PERMANENCES D'URBANISME** : Le mercredi 01 et le mercredi 15 (uniquement sur rendez-vous à la Maison des services). En alternance, 1 mercredi sur 2 avec Montmédy (Mairie).
- **I.L.C.G.** – Instance Locale de Coordination Gérontologique : le dernier vendredi du mois, de 09h00 à 11h00 en Mairie.
- **SÉCURITÉ SOCIALE** : Le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Borne de remise à jour « Carte Vitale » en pharmacie.
- **S.S.I.A.D.** : Le jeudi matin de 8h00 à 12h00.

EMPLOI – FORMATION

- **PÔLE EMPLOI** : Se renseigner à la Maison des Services ou contacter le Pôle Emploi de Verdun (3949). Offres consultables sur place, actualisées le mercredi.
- **ASSEDIC** : Pas de permanence à Stenay. Renseignements au 3949 (numéro unique, ne fonctionne que d'un fixe), ou sur www.assedic.fr
- **KIOSQUE INFORMATION JEUNESSE** : En libre accès au Foyer des Jeunes.
- **MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN** : Les mardis et vendredis de 09h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00, sur rendez-vous au 03 29 86 25 26.
- **POINT EMPLOI** : Les lundis et vendredis de 14h00 à 16h00.
- **C.I.R.F.A.** : Centre d'information et de recrutement des Forces Armées, le mardi 07 de 09h30 à 12h00.
- **MARINE NATIONALE** : Point d'information et de recrutement, le mercredi 29 de 13h30 à 15h00.

ACCES AU DROIT

- **CEDIFF (Information juridique en droit privé)** : Le mardi 14 de 13h30 à 16h30 et le lundi 20 de 14h00 à 17h00.
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE** : M. Gabriel, jusqu'alors conciliateur de justice cesse son activité définitivement. Un remplaçant sera nommé sous peu mais, pour l'heure, il n'y a plus de possibilités de programmer des rendez-vous à Stenay.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL
 Avenue de Verdun (ancien bâtiment EDF)
 55700 STENAY – Tél. : 03 29 80 32 34
 Tél. : 03 29 80 32 34

- **PLANNING FAMILIAL** : Sur rendez-vous. Informations possibles au 03 29 80 32 34 du lundi au vendredi.

LOCAUX EX-GRETA
 8, Rue de Münnernstadt – 55700 STENAY

- **CENTRE TABACOLOGIE / ALCOOLOGIE** : Les permanences sont annulées jusqu'au 1er mars.

MAISON DU PARC.
 B.P. 67 – 55700 STENAY
 Tél. : 03 29 80 39 08

Voir page 4.

ACTIVITÉS DIVERSES

- **BIBLIOTHEQUE POUR TOUS** : Le lundi de 14h30 à 16h30, le mercredi de 15h00 à 18h00, le vendredi de 10h00 à 12h00, le samedi de 14h00 à 17h00.
- **CERCLE PHILATÉLIQUE** : Réunion adhérents chaque premier lundi du mois à 20h30. Rencontre jeunes philatélistes le samedi 04 à 10h00. (Foyer Martinot).
- **CHIFFRES ET LETTRES** : Chaque vendredi à 14h00.
- **CHORALE** : Chaque mardi à 20h15.
- **CLUB DES ANCIENS** : Tous les jeudis de 13h30 à 18h00 (Résidence Vauban)
- **ECOLE DE MUSIQUE** : Permanence du lundi au vendredi de 09h00 à 11h0 et le mercredi de 09h00 à 12h00 (03 29 80 49 52) – Rue Chanzy. En cas d'absence, s'adresser à la Maison des Services au 03 29 80 26 81.
- **FITNESS** : Mardi de 18h00 à 19h00 et jeudi de 18h15 à 19h15 (renforcement musculaire), jeudi 19h15 à 20h15 (step).
- **MESSE** : Le dimanche à 10h30 en l'église paroissiale.
- **PEINTURE** : Chaque mercredi à 14h00.
- **SALLE SOUVENIR SAINT DAGOBERT** : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- **SCRABBLE** : Chaque lundi à 14h00.
- **YOGA** : Chaque jeudi de 18h00 à 19h00.

PERMANENCES

- **A.P.A.P.H. DU NORD MEUSIEN** : C.I.T.L. (03 29 80 37 49).
- **C.F.D.T. – PRUD'HOMMES ET RETRAITES INTERPROS** : Les 1er et 3ème mercredis du mois de 17h00 à 18h30 au 23, Rue Chanzy – Stenay. Contact au 03 29 80 31 13 ou au 03 29 45 07 97.
- **CGT – droit du travail** : Le vendredi de 10h00 à 12h00 (mairie).
- **C.M.P.P.** : Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.
- **MUSEE DE LA BIÈRE** : Fermeture jusqu'au 29 février 2012.
- **OBSERVATOIRE DU LOGEMENT** : Tous les jours de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 à la CODECOM (03 29 80 31 81).
- **OFFICE DE TOURISME** : Du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au centre-ville (03 29 80 64 22).
- **PEPINIERE D'ENTREPRISES** : APPUI CREATION D'ENTREPRISES www.stenay-eco.fr – Chemin des Groseilliers – Tél. : 03 29 80 38 38.
- **PERMANENCES DU MAIRE ET CONSEILLER GENERAL** : Le samedi de 09h30 à 11h30. Sur RDV de préférence.
- **U.N.C.A.F.N.** : 7, avenue des Ardennes (03 29 80 36 45).

POUR LE PROCHAIN BULLETIN, PENSEZ À DEPOSER VOS ARTICLES AVANT LE 15 FEVRIER

ATTENTION ! : Certaines dates peuvent changer. Renseignez-vous avant toute démarche.